

... l'Huveaune, le Jarret, le Merlançon, le Fauge, la Vede, le Peyruis... et les eaux souterraines...

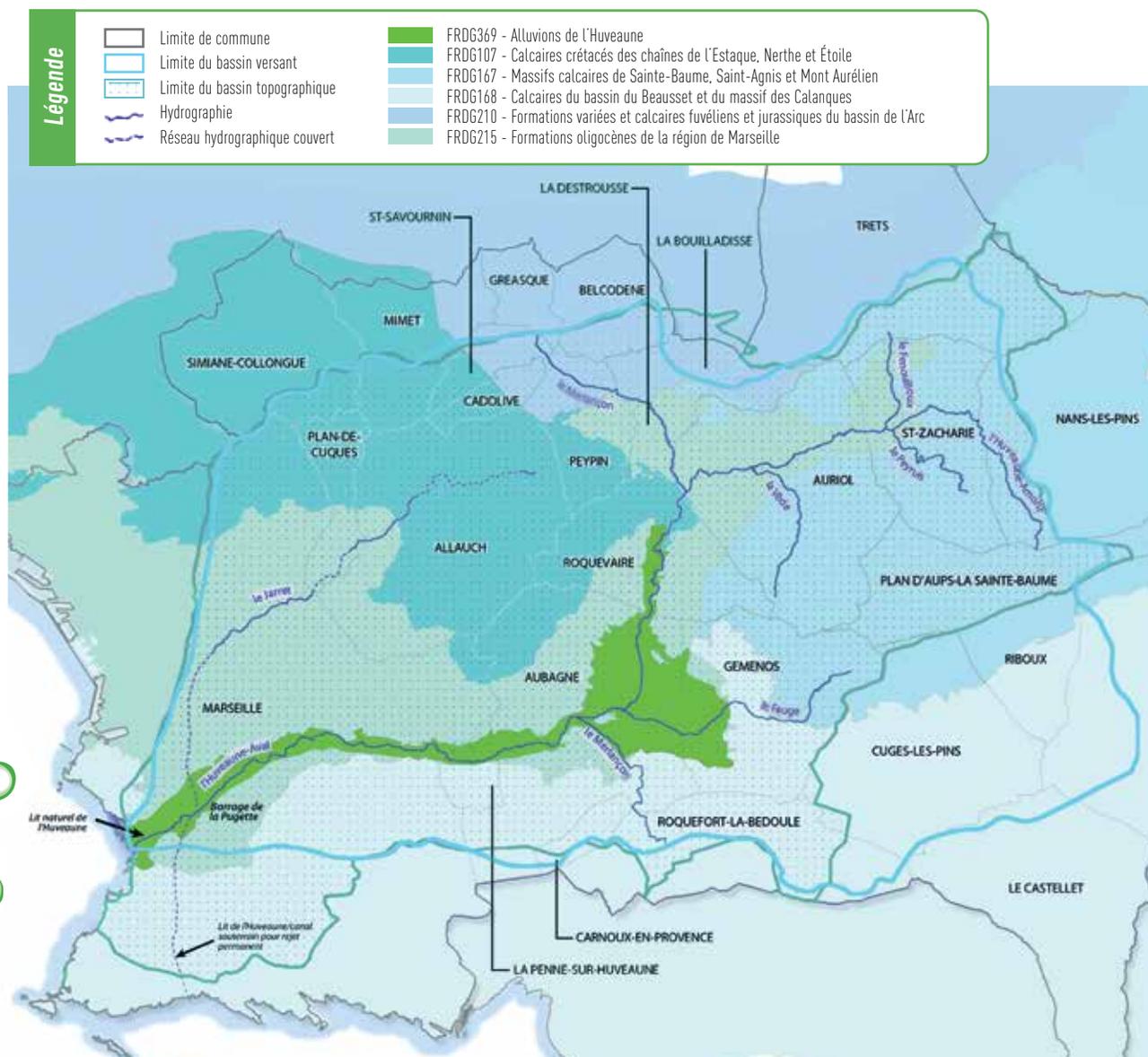


"Il faut continuer à s'occuper de notre fleuve ! C'est précieux !" Parole d'habitant

Contrat de Rivière du Bassin Versant de l'Huveaune

BILAN DE LA PHASE 1 ET PERSPECTIVES DE LA PHASE 2

Le bassin versant de l'Huveaune



Plus de 140 km de cours d'eau...

- **Source** : Vallon de la Castelette (Massif de la Sainte-Baume 590 m)
- **Embouchure** : Mer Méditerranée, Marseille
- **Linéaire** : 52 km pour l'Huveaune et plus de 90 km pour les principaux affluents
- **Parmi les affluents** : le Peyruis, la Vède, le Fauge, le Merlançon de l'Étoile, le Merlançon de Roquefort-la-Bedoule, le Jarret...
- **27 communes** concernées, sur tout ou partie de leur territoire
- **3 intercommunalités** : Métropole Aix-Marseille-Provence, Communauté d'Agglomération de Provence Verte, Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume
- **2 départements** : les Bouches-du-Rhône et le Var
- **Plus d'un million d'habitants...**

Le périmètre du Contrat de Rivière est le périmètre institutionnel (source : SDAGE), défini sur la base du bassin versant hydrographique qui, du fait du contexte karstique et des ruissellements existants, s'étend au-delà du bassin versant topographique. Ce dernier constitue toutefois également un périmètre de référence dans le cadre de la politique mise en œuvre. En outre, Le Contrat de Rivière intègre des actions portant sur les eaux souterraines et superficielles.

Paroles du Comité de Rivière

L'Huveaune, notre fleuve côtier, constitue la veine du territoire.

Depuis le XIX^e siècle, l'Huveaune accueille dans sa vallée et le long de ses affluents le développement des activités, habitats et usages. Malgré tout, ces cours d'eau ont longtemps été malmenés et oubliés. Souhaitant se réapproprier les milieux aquatiques, les protéger et en faire des alliés de la qualité de vie des populations et de l'aménagement, les acteurs du territoire ont souhaité s'engager concrètement et durablement en s'appuyant sur un **Contrat de Rivière**.

Le Syndicat du Bassin Versant de l'Huveaune, fort d'une **coopération inter-communale de plus de 50 ans** sur la gestion des inondations, a su fédérer les acteurs du territoire pour travailler collégialement et construire en peu de temps le premier plan pluriannuel à cette échelle.

Nous pouvons être fiers de notre mobilisation sur des thèmes alliant protection du milieu et développement des usages, touchant la qualité des eaux, la fonctionnalité des milieux naturels, la question de la ressource en eau, celle du risque inondation et de l'aménagement du territoire mais aussi de la valorisation de ce patrimoine.

La phase 1 du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune, c'est plus de **13 millions d'euros d'études et de travaux** réalisés par une trentaine de maîtres d'ouvrage. C'est aussi une **dynamique de territoire** avec une gestion globale et concertée, basée sur les principes de solidarité amont-aval associés à la sensibilisation et l'accompagnement des jeunes, des professionnels et plus largement de tous les publics.

À mi-parcours de ce premier Contrat de Rivière, nous pouvons nous réjouir du **travail déjà accompli**, des projets concrets déjà réalisés, des **engagements des acteurs du territoire**, et de leur contribution aux objectifs de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, ainsi qu'au développement de leurs liens avec les démarches associées.

Merci à chacun pour cet engagement !

Le programme de phase 1 du Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune a été signé le 28 octobre 2015 par 47 structures.



Un projet concerté : unir les forces pour une action globale lisible et efficace

Dès la phase d'émergence du projet, le Contrat de Rivière du bassin versant de l'Huveaune s'est appuyé sur une concertation élargie des acteurs du territoire, qu'ils soient publics, privés, associatifs ou particuliers : rencontres individuelles, ateliers de co-construction, visites collective de sites, commissions thématiques, etc. Cette démarche vise l'adhésion et l'implication des différentes communautés d'acteurs au service de l'eau et des milieux aquatiques.

> 2011 > 2013

Emergence et diagnostic préalable du Contrat de Rivière. Définition des 5 enjeux.

2011

2012

2013



50 ans SIH du 24 juin 2013 ©SMBVH



Comité de Rivière du
13 février 2014 ©Génope



Commission ISEF N°1 du 12 février 2015 © Génope



Signature du Contrat de Rivière
du 28 octobre 2015 ©Ville d'Aubagne

> 2014 > 2015

Construction de la programmation de la phase 1 à laquelle s'intègre une stratégie ISEF¹.

13 février 2014 :

Le Comité de Rivière est constitué et se réunit pour valider l'avant-projet. Le SIH devient le SIBVH.

27 mai 2014 :

L'avant-projet de Contrat est approuvé en Comité d'agrément de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse à Lyon.

2014

> 2015 > 2018

Mise en œuvre des actions de phase 1.

28 octobre 2015 :

Signature du Contrat de Rivière, suivie de l'engagement financier des partenaires.

2015

*"Merci pour cette avancée écologique et patrimoniale en espérant la réhabilitation totale et commune de notre chère Huveaune."
Habitant du territoire²*

ensemble
sensibiliser préserver
agir améliorer Huveaune

¹ Information Sensibilisation Éducation Formation

² Expression recueillie lors du sondage "Un Contrat de Rivière pour l'Huveaune...
Votre regard sur trois années d'actions."

Fin 2016 :

Engagement de la démarche SOCLE³ par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI⁴, à l'appui pour le bassin de l'Huveaune, de la feuille de route du Contrat de Rivière.

2 mai 2017 :

Engagement de la démarche de PAPI⁵, en cohérence étroite au Contrat de Rivière.

2018

> 2018 > 2019

Bilan à mi-parcours et construction de la phase 2, phase transitoire de poursuite de projets.

1^{er} janvier 2018 :

Prise de compétence GEMAPI par la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Communauté d'Agglomération Provence Verte, transférée et déléguée pour partie au Syndicat de l'Huveaune.

2019

> 2019 > 2022

Mise en œuvre des actions de phase 2 de Contrat de Rivière et du PAPI.

22 février 2019 :

Par arrêté préfectoral, le SIBVH devient SMBVH, il étend son périmètre d'actions dans le cadre de ses nouveaux statuts.

24 juin 2019 :

Comité de Rivière de validation de la programmation de phase 2.

2016

En parallèle de la programmation Contrat de Rivière, les actions opérationnelles d'étude, de suivi, d'entretien et de conseil ont été assurées.



Illustrations réalisées dans le cadre des balades Gé-eau-Graphique © Robin des Villes



Rassemblement Huveaune Propre à La Penne-sur-Huveaune du 22 septembre 2017 ©SMBVH



Commission thématique eau et aménagement n°3 du 20 mai 2019 © SMBVH

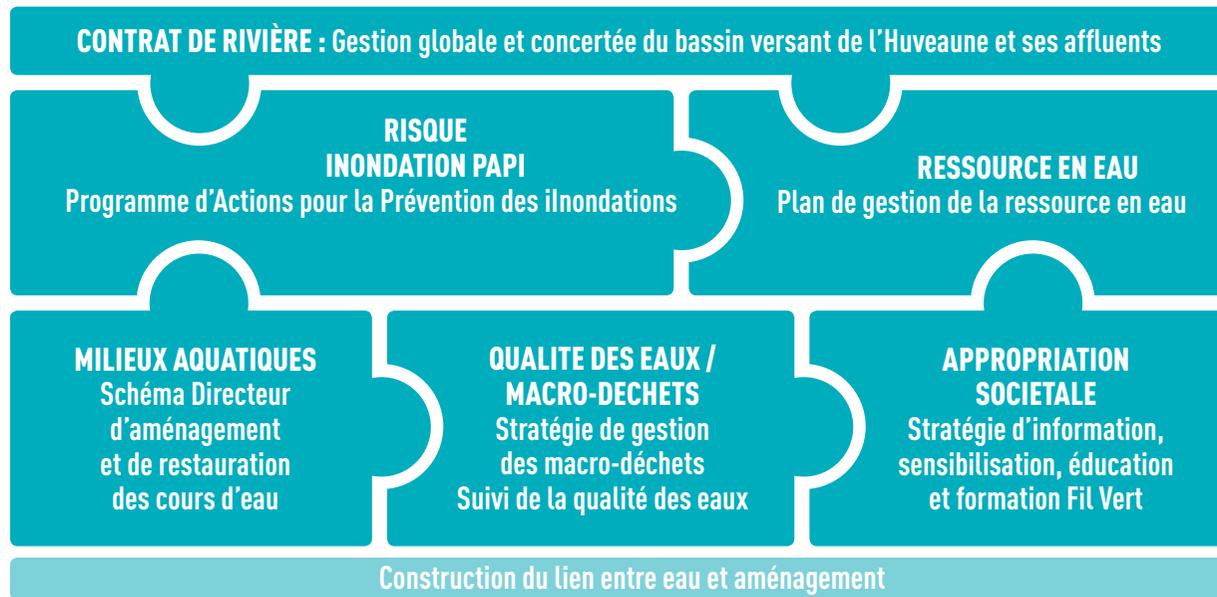
³ Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau
⁴ Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
⁵ Programme d'Actions de Prévention des Inondations

Une démarche cohérente pour un GRAND DEFI pour L'EAU : transformer les contraintes en opportunités

ENJEUX RÉGLEMENTAIRES ET LOCAUX



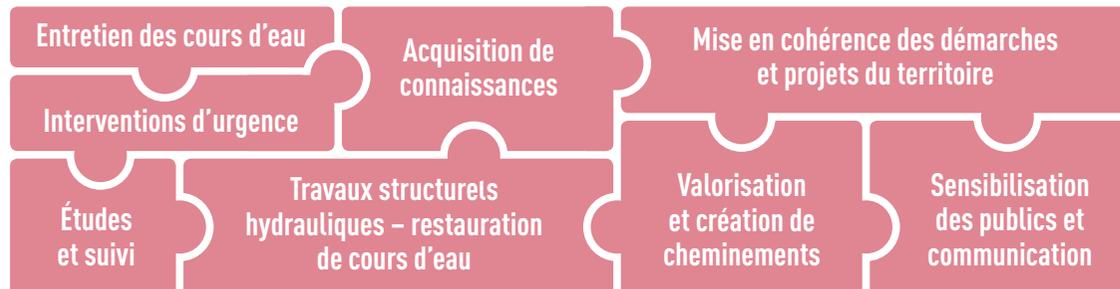
Planification



Démarches et structures en lien



Mise en œuvre opérationnelles



ensemble
sensibiliser agir
préserver améliorer
bassin versant
Huveaune

Un Contrat de Rivière qui s'adapte aux évolutions institutionnelles

La démarche s'est construite et se met en œuvre dans le souci permanent de **répondre aux besoins du territoire** ainsi qu'à des **évolutions institutionnelles** majeures :

- En application de la loi MAPTAM⁶, création en janvier 2016 de la **Métropole Aix-Marseille-Provence**.
- Dans le cadre de la loi NOTRe⁷ du 7 août 2015, entrée en vigueur de la **compétence GEMAPI** au 1^{er} janvier 2018, confiée aux EPCI⁸ à fiscalité propre.
- À l'issue de la première phase de la démarche SOCLE, la Métropole lève une **taxe GEMAPI** à compter de 2019, et décide de s'appuyer sur le Syndicat de l'Huveaune, d'ici les conclusions de la seconde phase SOCLE, qui définiront une organisation pérenne sur les bassins versants métropolitains.
- Le passage du **10^e au 11^e programme d'aides de l'Agence de l'eau**, ainsi que les conséquences de la Loi NOTRe sur les politiques de financement des collectivités territoriales font évoluer les aides financières allouées aux actions du programme.

Ces évolutions ont parfois eu des **répercussions** sur la réalisation des actions inscrites en phase 1 de Contrat de Rivière. Celles-ci auront également un **impact sur l'accompagnement des projets de phase 2**. Conscient de la nécessité de conforter le déploiement d'une gestion concertée par bassin versant, le Syndicat de l'Huveaune, en tant que porteur du Contrat, s'est attaché à **anticiper et accompagner ces évolutions au fil de l'eau**. Son périmètre d'intervention et ses missions se sont étendus en réponse à cette recherche de cohérence et de transversalité.

Ainsi, entre 2012 et 2018, l'équipe technique du Syndicat est passée de 1 à 7 spécialistes de l'eau au service du territoire.

Le Comité de Rivière du bassin versant de l'Huveaune, institué par arrêté préfectoral, ainsi que les commissions et groupes de travail qui s'en déclinent, se veulent représenter le travail partenarial entre tous les acteurs du bassin.

Engagé sur les défis du littoral, le Contrat de Rivière constitue un volet opérationnel majeur du **Contrat de Baie de la métropole marseillaise**.

Outre les évolutions institutionnelles, la plupart des actions inscrites en première phase ont pu être menées à bien. Un bilan du programme de phase 1 est présenté ci-après, accompagné des pistes d'actions de phase 2.

Quelles sont vos attentes et vos idées pour la suite de la démarche ?

"Voir les premières réalisations et lancer des études plus approfondies, notamment pour améliorer la connaissance sur la biodiversité."

Porteur d'actions du Contrat de Rivière⁹

⁶ Loi de Modernisation de l'Action Publique

⁷ Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République

⁸ Établissement Public de Coopération Intercommunale

⁹ Expression recueillie lors du sondage "Un Contrat de Rivière pour l'Huveaune... Votre regard sur trois années d'actions."

Visite de terrain à Roquevaire suite au Comité de Rivière du 25 juin 2014 et ramassage à St Menet organisé lors du Comité de Rivière du 30 mars 2015.



Qualité des milieux naturels et aquatiques (enjeu B)

BILAN DE LA PHASE 1 DU CONTRAT DE RIVIÈRE

Les points forts

- Un **linéaire d'entretien** de 40 km de cours d'eau en 2012 passé à près de 150 km en 2019.
- Une meilleure **compréhension du fonctionnement** des cours d'eau.
- Une **priorisation** des actions de restauration.
- **Des aménagements en synergie**, visant à gérer le risque inondation, à restaurer le milieu aquatique tout en répondant à une demande sociale d'accès aux berges (Marseille notamment secteur Heckel, Auriol, Aubagne, etc.) (zoom ci-contre).
- Une étude stratégique sur la question **des macrodéchets** (évolution des pratiques, réduction à la source, etc.).
- L'optimisation et la fédération à l'échelle du bassin versant **d'opérations citoyennes** de ramassage de déchets (600 personnes mobilisées en 2016, 1042 en 2017, plus de 1300 en 2018).

Les points à améliorer

- Une organisation à consolider avec l'ensemble des partenaires compétents et responsables (collectivités, riverains) pour une **gestion pérenne des cours d'eau**.
- Des **volumes de déchets** qui ne diminuent pas d'année en année et nécessitent une action plus poussée pour une réduction à la source.
- La nécessité d'une programmation et d'un investissement **à long terme** pour atteindre le **bon état écologique** des cours d'eau.

.....
11 actions programmées dont 9 terminées et 2 engagées
.....

.....
2 maîtres d'ouvrage
.....

.....
1 970 000 € investis
.....

CHIFFRES CLÉS :

- > 1 million d'euros de travaux d'entretien réalisés en phase 1
- > 150 km de cours d'eau parcourus et diagnostiqués
- > Pour 4 secteurs-clés, des travaux conséquents de restauration

Renaturation des berges de l'Huveaune à Auriol au niveau du parc de la confluence, avant (haut) et après travaux (bas)



AVANT

© SMBVH

Zoom sur : le schéma directeur de restauration et d'aménagement des cours d'eau et une mise en œuvre opérationnelle par le Parc de la Confluence à Auriol

Maîtres d'ouvrage : SMBVH (schéma directeur) - SMBVH, Métropole AMP et Auriol (Parc de la Confluence)
Coût : 120 000 € pour le schéma - 800 000 € (études et travaux) pour le Parc de la Confluence

L'état des lieux mené dans le cadre du schéma directeur sur le fonctionnement morphologique et la continuité écologique des cours d'eau a permis de mettre en évidence leur état de dégradation. Cette étude réalisée sur l'Huveaune et ses principaux affluents est un socle indispensable pour une action programmée au service de la gestion du risque inondation et de la reconquête des milieux aquatiques. Parmi les projets prioritaires, ceux du Parc de la Confluence à Auriol ont été réalisés en 2019, avec 3 objectifs : la diminution du risque inondation et la protection des riverains, la restauration écologique du cours d'eau et l'amélioration du cadre de vie par la création du Parc ainsi que l'aménagement d'une voie verte le long de l'Huveaune.



APRÈS

"Les berges de l'Huveaune sont nettement plus propres qu'il y a quelques années."

Agent d'une collectivité *

ensemble
sensibiliser préserver bassin versant
agir améliorer Huveaune

* Expression recueillie lors du sondage "Un Contrat de Rivière pour l'Huveaune... Votre regard sur trois années d'actions."

Gestion quantitative du ruissellement et des inondations (enjeu D)

BILAN DE LA PHASE 1 DU CONTRAT DE RIVIÈRE

Les points forts

- Une synergie entre les enjeux de prévention des inondations (PI) et de gestion des milieux aquatiques (GEMA), qui se poursuit dans le cadre de la construction du PAPI (Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations).
- La construction avec la Métropole d'une gestion cohérente et multithématique du risque inondation, élargie aux Aygaldades.
- Un lien entre "eau" et "aménagement" qui se construit collectivement autour de la démarche "Atelier des territoires".
- La prise en compte du volet "eau" et des cours d'eau dans les documents d'urbanisme, en matière de valorisation des milieux dans l'aménagement du territoire.
- La définition collective de prescriptions participant à la mise en œuvre d'un système de gestion des eaux performant et ambitieux et de valorisation des cours d'eau dans un projet d'aménagement d'une zone d'activités (zoom ci-contre).

"La pollution est toujours importante par endroit, mais un effort d'amélioration des berges et des abords de l'Huveaune a été fait sur Auriol (les Pibles notamment)!"

Habitant du territoire

Les points à améliorer

- Les délais de construction du PAPI étendus, pour mieux accompagner la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.
- La coordination des acteurs sur les volets surveillance, alerte et gestion de crise face au risque inondation : comment formaliser et capitaliser des connaissances terrain pour mieux aider à la décision ?
- La construction d'une mémoire collective du risque inondation sur le territoire.

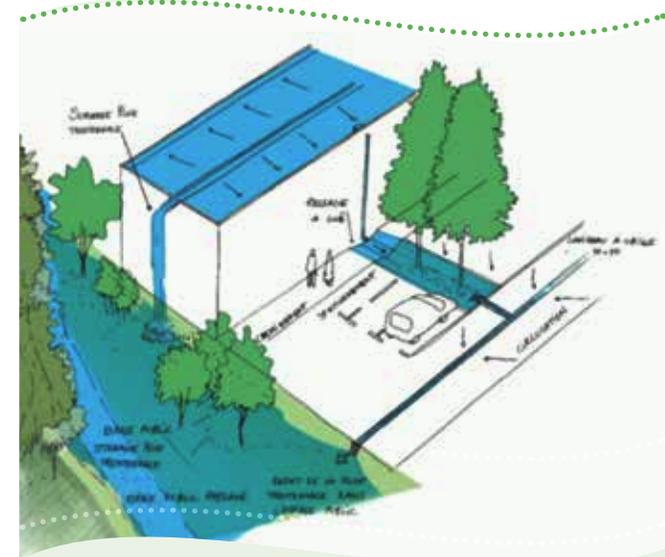
7 actions programmées dont 2 terminées et 5 engagées

3 maîtres d'ouvrage
132 146 € investis

CHIFFRES CLÉS :

- > 14 000 personnes et autant d'emplois en zone inondable pour des crues fréquentes (70 000 pour une crue centennale)
- > 4 associations qui travaillent sur l'acculturation des publics au risque inondation
- > 60 rencontres d'acteurs pour construire un programme global de gestion du risque selon les 7 axes du PAPI
- > Près de 1400 personnes sensibilisées dans le cadre des balades Gé-eau-graphiques menées par Robins des Villes en phase 1

Situation relative à une pluie trentennale dans l'aménagement de la ZA de Camp de Sarlier (SMBVH-ATM)



Zoom sur : le pari de faire de la gestion de l'eau un atout pour l'aménagement de la Zone d'Activités de Camp de Sarlier

Maître d'ouvrage de l'étude "eau" : le SMBVH, en appui aux porteurs du projet d'aménagement, la Métropole AMP, la ville d'Aubagne et les propriétaires et aménageurs privés.
Coût : 30 000 € pour l'étude de faisabilité.

La zone d'activités de Camp de Sarlier, située à l'aval de la zone des Paluds, est traversée par le Fauge, affluent de l'Huveaune, caractérisé par un réel potentiel de restauration. Ce projet vise à une gestion intégrée du petit et du grand cycle de l'eau dans l'acte d'aménager. Alimentant directement la révision du PLU inhérente à l'aménagement de ce secteur, l'étude a amené à la définition de principes d'une gestion des eaux pluviales totalement à ciel ouvert, constituée notamment d'un système de noues paysagères de stockage des eaux, longeant le cours d'eau, lui-même renaturé. Ces noues accueillent la mise en place d'une voie verte pour piétons et cyclistes. L'ensemble, constitué du cours d'eau restauré et des équipements publics végétalisés, vise à apporter une qualité paysagère globale au secteur aménagé, en cohérence avec les principes de "l'Atelier des territoires" mené à l'échelle de la Métropole.

Zoom sur le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)



Au printemps 2017, le SMBVH s'est engagé dans la construction d'un PAPI. Le travail, mené dans le cadre d'un co-portage avec la Métropole Aix-Marseille-Provence, a abouti à un élargissement du périmètre aux Aygalades et l'ambition d'une labellisation du programme par l'État en 2020. Il inclura des études et travaux visant à réduire la vulnérabilité des personnes et des biens face à ce risque.

La volonté pour ce PAPI est notamment :

- D'asseoir le lien entre GEMA et PI par des actions innovantes, ambitieuses et transversales ;
- De mieux intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire ;
- D'améliorer la conscience du risque inondation (en lien avec l'action cadre ISEF concernant l'acculturation au risque inondation) ;
- De mettre en place une gestion du risque inondation par ruissellement ;
- De construire une gestion du risque adaptée aux spécificités du territoire (occupation des sols, imperméabilisation, écoulement souterrain, etc.) et du climat (régime de pluies méditerranéennes intenses) ;
- De développer le travail en commun des acteurs de la gestion de crise et harmoniser les missions à l'échelle de la Métropole.

Phase 2 du Contrat de Rivière : quelles suites pour les enjeux B et D - "GEMAPI" ?

Afin d'assurer une synergie entre gestion des milieux naturels (enjeu B) et gestion du ruissellement et des inondations (enjeu D), ces 2 volets sont fusionnés en phase 2 de Contrat.

Les objectifs de phase 2

- Renforcer la **synergie** entre la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations.
- Renforcer les **connaissances sur le fonctionnement géomorphologique** des cours d'eau et leur suivi.
- Renforcer la **connaissance de l'aléa inondation** sur le territoire.
- Mettre en œuvre une **politique de gestion des inondations et des eaux de ruissellement** à l'échelle du bassin versant.
- Construire et **mettre en œuvre un PAPI** étroitement en lien avec les différents enjeux du Contrat de Rivière (zoom ci-contre).
- Intégrer la **gestion du petit cycle et du grand cycle** de l'eau dans les projets d'aménagement.
- **Entretien et restaurer les cours d'eau** pour la prévention des inondations et l'amélioration de leurs fonctionnalités géomorphologiques et écologiques.
- **Restaurer la continuité écologique** et assurer un débit réservé dans l'Huveaune et ses principaux affluents.
- **Réduire à la source les déchets** rejoignant la mer et valoriser les berges et le lit des cours d'eau pour une réduction des apports.



Gros titre du journal *Le Provençal*, 18 janvier 1978, "Ce fleuve : l'autoroute Marseille-Aubagne", montrant l'importance de la prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire.

Les principales actions pour la phase 2

- Réalisation des études visant à l'obtention d'une **DIG (Déclaration d'Intérêt Général)** sur les cours d'eau nouvellement gérés dans le cadre de la GEMAPI, et d'un "porter à connaissance" sur le **fonctionnement morphologique et l'état de la continuité écologique** sur l'Huveaune et ses affluents, au service de l'aménagement du territoire (SMBVH).
- Mise en œuvre d'un programme de **travaux d'entretien** des cours d'eau du bassin versant.
- **Inventaire écologique** de qualification de la biodiversité le long de l'Huveaune, sur le territoire Marseillais (Ville de Marseille).
- Finalisation du dossier **PAPI et études complémentaires** notamment Analyses Coûts/Bénéfices et Analyses Multi-Critères (SMBVH) et mise en œuvre du programme d'actions PAPI et d'acculturation des populations au risque inondation (SMBVH et partenaires).
- **Prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire** (SMBVH et Métropole AMP), notamment accompagnement à la mise en œuvre des préconisations d'aménagements sur Camp de Sarlier et accompagnement des collectivités et aménageurs par le SMBVH pour la prise en compte du petit et du grand cycle de l'eau dans l'aménagement du territoire.
- Études et travaux pour la mise en œuvre d'**aménagement des cours d'eau** visant à leur restauration écologique, à la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes face au risque inondation et à la valorisation du cadre de vie sur différents secteurs (SMBVH, Métropole AMP et communes concernées).
- Actions en lien avec le secteur situé à l'**aval de la dérivation de l'Huveaune**, entre la Pugette et la Mer :
 - étude des conditions de retour de l'Huveaune dans son lit à l'aval du barrage de la Pugette (action pour mémoire portée par la Métropole AMP-DEAP) ;
 - étude des conditions de migration de l'Anguille dans l'Huveaune (MRM et Fédération des Bouches-du-Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique).
- Mise en œuvre d'un **plan "macro-déchets"**, par des actions préventives et curatives visant à la réduction à la source des déchets rejoignant la mer et à la valorisation des berges et du lit des cours d'eau, notamment : suivi, nettoyage et piégeage des déchets, opération "Huveaune Propre", évolution des filières, sensibilisation, etc.

Reprise de berge de l'Huveaune à Emmaüs Saint-Marcel par le SMBVH.



Octobre 2016, avant travaux



Juin 2016, après travaux



Mai 2018, un an après travaux

Qualité des eaux (enjeu A)

BILAN DE LA PHASE 1 DU CONTRAT DE RIVIÈRE

Les points forts

- **Une amélioration des connaissances** grâce à la réalisation d'études sur les sources de pollutions agricoles, industrielles et domestiques, ainsi que la mise en place d'un réseau de suivi de la qualité des eaux sur l'Huveaune et ses affluents.
- **La diminution de pollution domestique** grâce à des schémas directeurs et des travaux : station d'épuration (extension de la STEP d'Auriol - Saint-Zacharie), mise en conformité d'équipements industriels, réseaux d'eaux usées et eaux pluviales, etc.
- **Une sensibilisation des acteurs** (industriels, agriculteurs, société civile) pour favoriser la réduction d'apports polluants vers les milieux.

Les points à améliorer

- De nombreuses sources de pollution identifiées qui nécessitent la mise en place de **travaux d'investissement importants** en phase 2.
- Une action limitée sur le **volet agricole** en raison de difficultés liées aux financements.

.....
**17 actions
programmées
dont 6 terminées,
9 engagées et
2 reportées**
.....

.....
12 maîtres d'ouvrage
.....

.....
**7 130 000 €
investis**
.....

CHIFFRES CLÉS :

> 17 points de suivi
pour le suivi pérenne
de la qualité des eaux

> 128 entreprises
diagnostiquées et
sensibilisées sur leurs
pratiques et la qualité
de leurs effluents

Zoom sur une action : extension de la STEP d'Auriol Saint-Zacharie

Métropole Territoire Pays d'Aubagne et de l'Étoile.
Investissement : 4 400 000 €.

Cette réalisation a permis de doubler la capacité de traitement (10 075 à 20 150EH), d'obtenir une performance maximale grâce à l'ajout d'un système de traitement tertiaire et de créer un parcours pédagogique pour la compréhension du traitement des eaux usées. Depuis l'extension de la station et l'ajout du chemin de sensibilisation, des visites pédagogiques sont organisées avec les élèves de la région Sud, 330 enfants du CE2 au CM2 ont été sensibilisés au traitement de l'eau et à la protection de l'Huveaune.

Les nuisances sonores et olfactives ont également été réduites par la réalisation d'aménagements adaptés.

La station a été inaugurée le 18 avril 2018.



La STEP d'Auriol - Saint-Zacharie
après travaux (Métropole CT4)

"On pêche de nouveau,
les berges sont mieux entretenues."

Acteur du territoire *

ensemble
sensibiliser préserver bassin versant
agir améliorer Huveaune

* Expression recueillie lors du sondage "Un Contrat de Rivière pour l'Huveaune... Votre regard sur trois années d'actions."

Phase 2 du Contrat de Rivière : quelles suites pour l'enjeu de qualité des eaux ?

Les objectifs

- **Renforcer la connaissance** de l'état des milieux et des sources de contamination.
- Lutter contre les **pollutions domestiques** notamment par temps de pluie.
- Limiter les apports de contaminants par **lessivage des surfaces imperméabilisées** aux cours d'eau et sur le littoral.
- Diminuer les apports en **nitrites et pesticides**.



L'Huveaune est déviée au niveau du barrage de la Pugette depuis 1972 vers l'anse de Cortiou, pour préserver la qualité des eaux de baignade des plages marseillaises. Le retour dans son lit naturel est l'un des objectifs à long termes du Contrat de Rivière.

Les principales actions

- Poursuite du **réseau de suivi** de la qualité des eaux superficielles et des sédiments, définition d'un réseau de suivi des eaux souterraines (SMBVH).
- Mise en œuvre d'actions en continuité à l'**opération collective "entreprises"**, visant à la réduction des polluants toxiques dans les réseaux et les milieux naturels, la réalisation d'économies en eau et la sensibilisation aux bonnes pratiques. Aides aux travaux de mise en conformité des entreprises (Métropole AMP CT4, SPL eau des collines, CMAR et CCIMP).
- Poursuite de l'**amélioration de la gestion des eaux usées** (Métropole CT4 et SPL eau des collines):
 - réalisation de schémas directeurs d'assainissement (notamment Cuges-Les-Pins, Roquevaire et communes de l'Étoile) ;
 - réalisation des travaux préconisés dans le cadre du schéma sur Aubagne, la Penne-sur-Huveaune et Cuges-Les-Pins, Roquevaire et communes de l'Étoile ;
 - réalisation d'un système d'assainissement collectif sur la commune de la Bouilladisse.
- Suite des **opérations concernant le volet agricole**, visant à la sensibilisation et à l'accompagnement aux bonnes pratiques des agriculteurs, pour la préservation des milieux (CETA du Pays d'Aubagne et Chambre d'Agriculture 13).

Les acteurs en charge de la gestion des compétences agricoles, industrielles et "domestiques" continuent leur engagement en phase 2 de Contrat de Rivière pour rendre à l'Huveaune et ses affluents une qualité compatible avec les exigences de la Directive Cadre sur l'Eau.

Activités industrielles, agricoles et "domestiques" sont autant de sources potentielles de dégradation de la qualité des eaux.



État des ressources en eau (enjeu C)

Les points forts

- **Une meilleure connaissance** des réseaux d'alimentation en eau potable et de l'état des ressources en eau.
- La réalisation **d'économies en eau** par l'amélioration des rendements des réseaux d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune et de Cuges-les-Pins ainsi que la mesure de réduction de la quantité en eaux brutes acheminées par le Canal de Marseille au bassin de Beaudinard à Aubagne pour l'irrigation.
- L'avancée des connaissances sur les **ressources potentiellement mobilisables** sur l'Est du Bassin Versant, en vue d'une **diversification** et d'une diminution de la dépendance au système Durance-Verdon, pour lequel les études prévoient une diminution des apports.

À noter : la ressource en eau est un sujet incontournable dans la gestion intégrée des enjeux de l'eau, porté par des besoins locaux accrus et des enjeux de disponibilité, liés au changement climatique. La qualité des milieux aquatiques y est également directement liée.

Les points à améliorer

- **Une concertation** nécessaire à l'échelle du bassin versant, dans un cadre Métropolitain, pour apporter une gestion de la ressource cohérente avec les différents usages et le bon fonctionnement des milieux aquatiques.
- La connaissance des **prélèvements de surface et souterrains**, les délais d'acquisition de données, les difficultés liées à la gestion des usages en lien avec le bon fonctionnement des cours d'eau.

.....
**10 actions
programmées
dont 1 terminée,
6 engagées et
3 reportées**
.....

**8 maîtres
d'ouvrage**
.....

**1 449 958 €
investis**
.....

CHIFFRES CLÉS :

- > 6 masses d'eau souterraines sur le bassin de l'Huveaune dont la masse d'eau "stratégique Sainte-Baume"
- > Moins de 5 % de l'eau consommée sur le territoire est issue des masses d'eau du bassin versant de l'Huveaune
- > Une amélioration des rendements de 77,5 à 84,1 % des réseaux sur le territoire géré par la SPL eau des collines
- > 1 million de m³ économisés par an (prélèvement en moins sur la Durance) par l'action ASAMIA

"Que l'ensemble des acteurs se sentent en responsabilité."
Habitant du territoire*

ensemble
sensibiliser préserver bassin versant
agir améliorer Huveaune

* Expression recueillie lors du sondage "Un Contrat de Rivière pour l'Huveaune... Votre regard sur trois années d'actions."

Zoom sur l'Étude de diversification des ressources en eau

Maître d'ouvrage : SPL eau des collines

Coût : 800 000 €

L'étude d'investigation pour des ressources locales en eau vise à rechercher des solutions de sécurisation et de diversification de la ressource en eau sur les masses d'eau souterraines à proximité et notamment sur la zone karstique du massif Calanques-Beausset.

L'ensemble des données techniques mettent en évidence la nécessité d'étendre la prospection hors du périmètre de délégation de la SPL de l'Eau des Collines. La Métropole AMP est partenaire dans le cadre d'une cohérence de la démarche pour étendre l'étude de prospection. Le Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume porte une étude complémentaire sur la masse d'eau souterraine stratégique Sainte-Baume, sur son périmètre. Ces investigations, qui visent aussi à identifier les secteurs d'infiltration des eaux à protéger dans les documents d'urbanisme, sont en lien avec l'étude Karst-Huveaune portée par Aix-Marseille Université pour l'amélioration des connaissances sur les masses d'eau Calanque/Beausset/Sainte-Baume. L'ensemble de ces démarches sont menées en étroite articulation entre elles et d'autres ne pouvant être citées dans le présent document.



Phase 2 du Contrat de Rivière : quelles suites pour l'enjeu de gestion de la ressource en eau en phase 2 ?

Les objectifs

- Améliorer et diffuser les connaissances sur les ressources et les besoins en eau.
- Renforcer le lien entre les ressources en eau et le bon fonctionnement des milieux.
- Mettre en place des actions d'économie et de diversification des ressources.
- Renforcer la concertation sur le volet "ressource en eau" et la gestion des usages, en lien avec le changement climatique.

Les principales actions

- Amélioration des connaissances sur les eaux souterraines en vue d'une gestion cohérente :
 - étude de caractérisation de la ressource en eau **souterraine stratégique** du secteur Calanques / Beausset / Sainte-Baume (Université AMU) ;
 - amélioration de la connaissance sur les **transferts d'eau souterraine** par traçage (Comité Départemental de Spéléologie 13) ;
 - étude sur la **faune et la flore des eaux souterraines** (Comité Départemental de Spéléologie 13) ;
 - **diagnostic de l'état de la ressource en eau** sur le bassin versant et orientations de gestion : Bilan besoins / ressources en eau (SMBVH), vers un PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) en partenariat avec la Métropole ;
 - mise en œuvre de **Sentier Karstique** visant à la sensibilisation à l'eau (Vallée de Saint-Pons) (Comité Départemental de Spéléologie 13) ;
 - réalisation d'un **schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable** (AEP) sur les communes du SIBAM (SIBAM).

- Mise en place des actions d'économie et de diversification des ressources en eau :
 - modernisation et sécurisation du **réseau d'irrigation de l'ASAMIA** afin de réaliser des économies en eau (étude et travaux) (ASAMIA) ;
 - réalisation des travaux issus des **schémas directeurs AEP** sur Aubagne, la Penne-sur-Huveaune, Cuges-Les-Pins, Roquevaire (SPL eau des collines et SIBAM) ;
 - réalisation des travaux pour la **diversification des ressources** utilisées sur le territoire de la Métropole CT4 dont forage exploratoire sur Cuges-Les-Pins (SPL eau des collines) ;
 - réalisation des **travaux d'urgence au niveau du forage du pré** sur Roquevaire (SIBAM) ;
 - étude pour la **réutilisation des eaux de lavage des filtres** sur l'usine de potabilisation des eaux à Aubagne (SPL eau des collines).

Les thématiques en lien avec la ressource en eau, nuage de mots issu de la commission ressource en eau du 13 mai 2019



L'Huveaune à sec au niveau des défenses à Aubagne en période estivale.



La gestion locale concertée et la valorisation du bassin versant (enjeu E)

Les points forts

- **Un renfort des moyens humains au SMBVH**, au service des actions stratégiques et de terrain, d'un suivi efficace des opérations, et de développement des partenariats.
- **Une valorisation du fleuve**, de ses affluents et de leurs fonctions sociales et récréatives : signalétique, projet Fil Vert, Voie Verte Huveaune, Parc de la Confluence à Auriol, fêtes de l'Huveaune, etc.
- Une structuration des actions d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable, par la **stratégie ISEF** et un dispositif de labellisation.
- L'amorce d'un **accompagnement par le SMBVH** des structures d'éducation à l'Huveaune pour l'enrichissement des contenus liés aux enjeux du Contrat de Rivière.

Les points à améliorer

- **Un réel besoin d'organisation** afin de répondre de manière optimale aux sollicitations importantes en matière de suivi, d'accompagnement et d'animation sur les sujets d'aménagement.
- **Les modalités de financement** de certaines opérations de valorisation, qui ont impacté l'accompagnement et la pérennisation de certaines actions ISEF.

.....
**13 actions programmées
dont 2 terminées,
11 engagées**
.....

.....
**7 maîtres d'ouvrage
principaux et leurs
partenaires (notamment
associations)**
.....

.....
638 756 € investis
.....

CHIFFRE CLÉ :

> 19 projets labellisés ISEF portés par des associations avec plus de 10 000 personnes sensibilisées sur les enjeux de l'eau sur ce bassin versant, tous publics confondus



La démarche Fil Vert : cheminement le long de l'Huveaune

Mise en œuvre par une convention entre Bouches-du-Rhône Tourisme et le SMBVH, avec le portage de la coordination des associations participantes par l'association "les amis de l'Huveaune", Fil Vert est une opération de valorisation des berges par l'identification de cheminements en bord d'Huveaune et de ses affluents. Menée en concertation avec les acteurs du tourisme, collectivités et associations, cette opération s'inscrit dans un processus de valorisation du patrimoine et d'information des publics. Le projet de mise en place d'une signalétique a quant à elle permis de concevoir le logo "Fil Vert" et la charte graphique des panneaux de sensibilisation qui pourront être installés le long de l'Huveaune.

"Éduquer, former, informer pour favoriser l'implication et l'engagement citoyen par la participation."

"Que l'Huveaune soit un fleuve propre, et que ce soit un lieu de promenade."

Habitants du territoire*

ensemble
sensibiliser préserver bassin versant
agir améliorer Huveaune

* Expressions recueillies lors du sondage "Un Contrat de Rivière pour l'Huveaune... Votre regard sur trois années d'actions."

Zoom sur l'Étude de faisabilité pour l'aménagement de cheminements doux le long des berges de l'Huveaune sur le territoire de Marseille

Maître d'ouvrage : Ville de Marseille

Coût : 57 261 € pour l'étude

La Ville de Marseille a lancé cette étude afin d'avoir une vision précise et exhaustive des opportunités d'aménagement d'un cheminement le long des berges de l'Huveaune avec 4 enjeux majeurs :

- permettre de cheminer de façon continue le long des berges ou à défaut, à proximité immédiate ;
- respecter et valoriser les milieux traversés pour préserver et développer la nature et la biodiversité en ville ;
- redonner de la visibilité au fleuve dans la ville en prenant en compte le risque inondation et la problématique des sites et sols pollués ;
- développer les fonctions sociales et récréatives pour permettre aux marseillais de se réapproprier l'Huveaune et ainsi pour en assurer la préservation. Cette étude servira de fil conducteur pour la création d'une voie verte de Marseille à Aubagne engagée dans le cadre du Plan de mobilité de la Métropole.



Un cheminement le long du lit de l'Huveaune à Marseille.
Borely © SMBVH

Phase 2 du Contrat de Rivière : quelles suites pour l'enjeu de gestion locale concertée et la valorisation du bassin versant ?

Les pistes pour la suite

- Poursuivre le **pilotage du Contrat de Rivière** en cohérence avec l'exercice des missions GEMAPI et associées.
- **Valoriser les milieux aquatiques** et développer leurs fonctions sociales et récréatives.
- **Informier, sensibiliser, éduquer, former** l'ensemble des publics.
- **Soutenir par un dispositif financier** et organisationnel clair les projets ISEF portés par les associations (notamment les actions en direction des "jeunes", les "rencontres du bassin versant" et les fêtes de l'Huveaune).
- **Développer les partenariats** avec les usagers, dont les riverains et citoyens.

Les principales actions pour la phase 2

- Actions visant à l'animation et au pilotage du **Contrat de Rivière** (SMBVH).
- Mise en œuvre de la **"Voie Verte Huveaune"** visant à la création d'un cheminement pour les modes doux de déplacement de Marseille à Aubagne centre (études et travaux) (Métropole AMP et communes).
- Poursuite de la **mise en œuvre de la stratégie ISEF**, par le SMBVH et ses partenaires associatifs et collectivités, notamment :
 - les Fêtes du bassin versant de l'Huveaune ;
 - les "rencontres du bassin versant de l'Huveaune" ;
 - le déploiement du parcours pédagogique Huveaune à destination des "jeunes" : mallette numérique d'outils pédagogiques, cahier du jeune et accompagnement des éducateurs et des enseignants par les associations de l'ISEF ;
 - la mise en place d'une signalétique incitant à la découverte de l'Huveaune et de ses affluents favorisant une réappropriation du milieu : réalisation, production et installation de panneaux de sensibilisation.



La stratégie d'Information, Sensibilisation, Éducation, Formation (ISEF)

Intégrée au Contrat de Rivière dès sa construction, la stratégie d'Information, Sensibilisation, Éducation et Formation vient compléter les réponses techniques aux enjeux de l'eau sur le bassin, par une réappropriation des milieux aquatiques et leurs enjeux par la population, tous publics confondus. Une nécessité sur un territoire tel que le notre qui compte plus d'un million d'habitants ! La commission ISEF est devenue un espace de rencontres et de mutualisation des acteurs du territoire afin d'agir ensemble sur la mobilisation de tous, à tous les âges de la vie. La stratégie ISEF impulse une orientation sociétale forte, lisible et structurée *autour de la gestion intégrée et concertée de l'eau et des milieux aquatiques*, qui a inspiré d'autres territoires.

La sensibilisation du public scolaire lors des fêtes de l'Huveaune, qui ont lieu chaque année.



Bilan global de la phase 1

La mise en œuvre du Contrat de Rivière a su s'adapter à un environnement marqué par d'importantes **évolutions institutionnelles** et par une diversité d'acteurs dont le travail partenarial était parfois à créer. Aussi, les membres du Comité de Rivière réunis en décembre 2017 ainsi que les instances de suivi du Contrat ont exprimé une **réelle satisfaction sur le bilan de phase 1**.

Le Comité de Rivière du 24 juin 2019, dont l'objectif est **d'acter du programme d'actions de phase 2**, revient sur les principaux points forts et leviers, ainsi que sur les points à améliorer.

À noter que plusieurs actions ont été ajoutées au fil de la mise en œuvre du Contrat, la feuille de route de l'Huveaune a gardé ses portes ouvertes pour soutenir des projets répondant à ses enjeux !

Quelques chiffres-clés relatifs au bilan

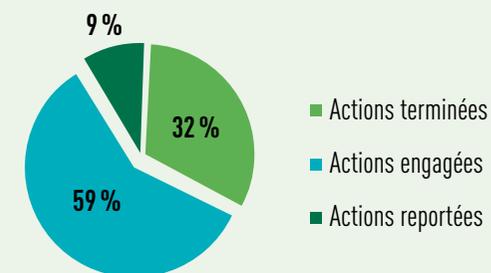
Sur les 63 actions programmées lors de la construction du Contrat de Rivière :

- **20 sont terminées**, il s'agit pour la plupart de travaux ou d'études ponctuelles, pour certaines donnant lieu à des travaux en phase 2 ;
- **37 actions sont engagées** : certaines sont en cours de finalisation, d'autres sont des actions pérennes qui ont perduré sur la phase transitoire du Contrat et qui continueront à être menées en phase 2 ;
- **6 actions sont reportées ou abandonnées**.

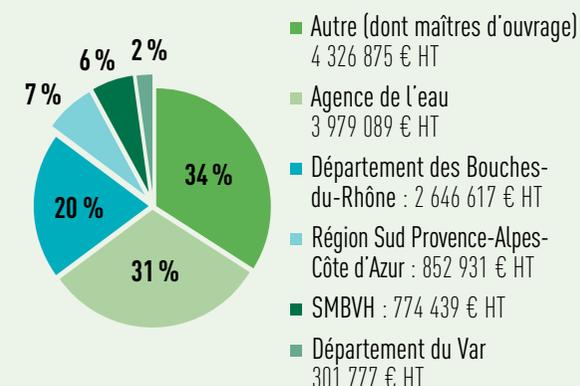
Ce programme a fédéré plus d'une trentaine de maîtres d'ouvrage : collectivités ou délégataires, chambres consulaires, associations, entreprises, etc.

La phase 1 du Contrat de Rivière représente un investissement de **13 millions d'euros**, qui provient des financements des institutions partenaires et de l'autofinancement des porteurs de projet.

Bilan des actions du Contrat de Rivière phase 1



Répartition par financeur du Contrat de Rivière



La présentation des actions de phase 2

À l'appui des éléments de bilan présentés le 6 décembre 2017, le Comité de Rivière a défini les orientations suivantes pour définir la programmation de phase 2 :

- **Poursuivre nos réponses opérationnelles** aux enjeux du bassin versant sur les 5 enjeux : qualité des eaux, qualité des milieux, inondations et ruissellement, ressource en eau, gestion concertée-valorisation-ISEF.
- Prioriser les actions en lien avec **la compétence GEMAPI** et favoriser **les projets transversaux** de gestion des milieux aquatiques et de lutte contre les inondations.
- Développer la réponse au **changement climatique** (ressource et inondations).
- Conforter **la solidarité** à l'échelle du bassin versant.
- Répondre par des projets opérationnels **aux besoins et aux spécificités locales** des territoires.
- Conforter **le rôle du Comité de Rivière** comme instance de bassin versant.
- Sécuriser la mise en œuvre des actions d'**Information, Sensibilisation, Éducation et Formation**.
- Mettre les **moyens humains et financiers** à la hauteur des besoins et actions proposées.

Ces priorités seront mise en œuvre au travers des opérations portées par les maitres d'ouvrage, partenaires du Contrat de Rivière. À chacun d'apporter sa contribution pour valoriser nos milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Huveaune, dans le cadre d'une politique intégrée et cohérente, répondant aux réglementations et aux spécificités locales.

Le chantier d'aménagement du Parc de la Confluence à Auriol, visant notamment à la protection contre les inondations, la restauration du cours d'eau et l'amélioration du cadre de vie, fait partie des réponses aux enjeux réglementaires et aux besoins locaux !

Chantier d'aménagement du Parc de la Confluence à Auriol (2019).



*"L'important n'est pas de savoir qui pollue, à qui la faute...
mais chacun doit se remettre en question et apporter sa "goutte d'eau".
J'espère que le Contrat de Rivière se poursuivra dans cet esprit et portera ses fruits."*

Habitant du territoire

Les sources de l'Huveaune, un environnement fragile, à préserver !



© SMBVH

www.syndicat-huveaune.fr

Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune

932 avenue de la Fleuride, ZI les Paluds, 13 400 Aubagne - Tél : 04 42 62 85 13 - mail : contact@syndicat-Huveaune.fr

